NATIONS
UNIES

S



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1999/767
8 juillet 1999
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 8 JUILLET 1999, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Comme suite à la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte du rapport sur la présence internationale de sécurité au Kosovo portant sur la période du 17 au 30 juin 1999.

Je vous serais obligé de bien vouloir porter ce rapport à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) Kofi A. ANNAN

ANNEXE

Rapport sur les opérations de la KFOR
adressé au Conseil de sécurité

1. Dans sa résolution 1244 (1999), le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de lui rendre compte à intervalles réguliers de l'application de la résolution, y compris en lui faisant tenir les rapports des responsables de la présence internationale militaire. Le présent rapport, qui porte sur les opérations de la KFOR, fait suite à un premier rapport communiqué le 17 juin et couvre la période qui s'achève le 30 juin 1999.

Déploiement de la KFOR

2. Au 30 juin 1999, 23 518 soldats se trouvaient au Kosovo. Il est prévu que la taille, la composition et les mouvements des forces évoluent sensiblement dans un avenir proche jusqu'à ce que la KFOR déploie l'ensemble de ses effectifs. Pendant la période à l'examen, le seul changement important relatif à la taille, la composition ou le déploiement de contingents fournis par des pays de la KFOR non membres de l'OTAN concernait la Fédération Russie, qui a transféré une partie de son bataillon relevant de la Force de stabilisation (SFOR) en Bosnie-Herzégovine au Kosovo, où elle tient des positions à l'aérodrome de Pristina et dans les environs.

Sécurité

3. On a recensé un petit nombre d'incidents où la KFOR a été la cible de tirs, mais rien ne donne à penser qu'il existe une politique d'agression délibérée dirigée contre la KFOR. On a signalé de nombreux actes de représailles commis par des Albanais de souche contre des Serbes et leurs biens. Face à ces incidents, la KFOR a réagi fermement, dans les limites de ses ressources.

4. La KFOR a fait l'objet d'actes hostiles, dont voici les plus importants :

— Le 13 juin, un policier de la Police spéciale du Ministère de l'intérieur, pistolet au poing, s'est avancé vers des membres de la KFOR et a tiré une fois. Les soldats de la KFOR lui ont lancé six avertissements verbaux, puis l'ont abattu.

— Le 13 juin, à Prizren, un soldat allemand a été blessé au bras. Pendant l'échange de coups de feu, un civil serbe a été tué et un autre blessé.

— Le 25 juin, le bâtiment qui abritait le quartier général de la Police spéciale du Ministère de l'intérieur à Gnjilane a été la cible de tirs à l'arme légère. Les forces de la KFOR ont riposté. Un civil a été tué et 11 soldats ont été arrêtés. Leurs armes ont été retrouvées par la suite.

— Le 29 juin, deux hommes armés ont tiré sur une patrouille qui enquêtait sur un incident opposant Serbes et Albanais. La patrouille, qui s'est mise à l'abri, a essuyé des rafales tirées à l'aide d'armes

/...

automatiques. Un homme, pistolet au poing, est alors apparu devant la patrouille. Celle-ci lui a lancé un avertissement, mais il a continué à la menacer. Trois membres de la patrouille ont tiré sur lui, le blessant mortellement.

— Le 29 juin, à Lipljane, deux patrouilles ont été la cible de tirs à l'arme automatique. Un homme, pistolet au poing, est apparu devant l'une d'elles et l'a menacée. La patrouille lui a lancé un avertissement verbal, mais l'homme n'a pas obtempéré. La patrouille a tiré sur lui, le blessant mortellement.

5. De nombreux incidents d'intimidation, de pillage, d'incendies volontairement provoqués et autres crimes, y compris des meurtres, ont été signalés. Des charniers ont également été découverts. On trouvera ci-après la liste des incidents les plus graves :

— Le 13 juin, l'Armée yougoslave a tiré sur deux journalistes. L'un d'eux est mort sur le coup, l'autre est décédé plus tard à l'hôpital.

— Le 14 juin, la KFOR a découvert 20 cadavres dans une maison incendiée près de Prizren.

— Le 16 juin, on a mis le feu au Grand Hôtel de Pristina, qui était utilisé comme quartier général par l'Armée yougoslave.

— Le 16 juin, deux personnes portant des uniformes de l'Armée yougoslave ont été abattues au sud d'Obilic.

— Le 19 juin, à Gnilanje, un tireur embusqué a tué un civil et en a blessé trois autres. Il a été capturé par des soldats américains.

— Le 20 juin, un charnier qui contiendrait 87 cadavres a été découvert au sud-ouest de Dakovica.

— Le 20 juin, un avocat a signalé cinq sites contenant une centaine de cadavres, où des crimes de guerre auraient été commis. Les sites en question n'ont pas encore été examinés par des représentants du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie.

— Le 21 juin, 10 chars serbes, 5 jeeps et 5 camions ont été signalés dans un rayon de cinq kilomètres autour de la zone de sécurité terrestre, au nord-est de Gnjilane, en violation de l'accord technico-militaire. Les véhicules et les soldats se sont retirés à la suite de contacts entre le quartier général de la KFOR et celui de l'Armée yougoslave.

— Le 21 juin, plus de 100 soldats du FARK se rendant au Kosovo à partir de l'Albanie ont été désarmés par les forces allemandes à la frontière.

- Le 21 juin, huit membres armés de l'UCK ont fait face à une attaque à distance de sécurité à Prizren avec 200 soldats du FARK. La KFOR est intervenue et a confisqué toutes les armes.

- Le 23 juin, un charnier contenant 200 corps a été repéré à 10 kilomètres à l'ouest de Pec.

- Le 24 juin, on a signalé une fusillade à Pristina devant l'hôpital universitaire. Trois Serbes sont arrivés à l'hôpital, l'un d'entre eux était blessé. L'un des Serbes a sorti un pistolet et a commencé à tirer dans la salle des urgences. Un médecin a été blessé. Tous les Serbes ont été arrêtés. Le Serbe blessé est décédé un peu plus tard.

- Le 25 juin, à Lipljane, Fatmiri Gerimi, l'un des principaux chefs de la Police spéciale du Ministère de l'intérieur, a été arrêté. D'origine albanaise, il aurait participé au massacre de 50 personnes.

- Le 25 juin, un charnier qui contiendrait 68 corps a été signalé près de Pec par un membre de l'UCK.

- Le 28 juin, des incidents ont été signalés à Lipljane où 200 à 300 personnes s'étaient rassemblées. Après avoir été provoquée par des coups de feu, la foule s'est déchaînée et s'est attaquée à des bâtiments et à des voitures serbes. Des forces de maintien de l'ordre se sont rapidement déployées et ont repris la situation en main.

- Le 28 juin, des soldats allemands ont signalé un incident à Orahovac. Des coups de feu ont été tirés. Un civil blessé par balle a été emmené à l'hôpital de Prizren par hélicoptère. Il a été confirmé que le civil décédé était un Serbe de la région. Un second civil pourrait avoir été impliqué dans la fusillade.

- Le 30 juin, le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie a signalé que, au cours d'une reconnaissance en hélicoptère, une centaine de corps avaient été vus gisant dans une rue de Celine et que 50 autres corps avaient été aperçus dans un village voisin.

- Le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie a informé le siège de la KFOR qu'il avait découvert plus de 80 tombes individuelles aux environs de Celine. Les villageois ont informé les soldats allemands de la KFOR que le massacre s'était produit le 15 avril 1999.

6. Les pertes les plus importantes impliquant des soldats de la KFOR sont les suivantes :

- Le 17 juin, un véhicule blindé italien a été endommagé par une mine près de Klina.

- Le 18 juin, un véhicule de reconnaissance blindé léger de la brigade du cadre français a été endommagé par une mine antichar.

- Le 18 juin, un véhicule à roues saxon est passé par-dessus un pont à environ six kilomètres au sud de Lipljane. Trois soldats ont été blessés.

- L'après-midi du 21 juin, l'UCK ayant demandé que l'on enlève des petites bombes à quelque 18 kilomètres à l'est de Pristina, deux ingénieurs britanniques ont été tués par l'explosion de ces bombes. Deux membres de l'UCK ont également été tués et un autre a été blessé au cours de l'incident.

- Dans la soirée du 24 juin, un soldat italien est mort à l'hôpital universitaire de Pristina après avoir déchargé son arme accidentellement.

- Le 29 juin, un véhicule blindé allemand de type Marder a été impliqué dans un incident et un soldat a été gravement blessé.

Respect de l'accord

7. Les forces de sécurité serbes ont respecté les termes de l'accord technico-militaire. Toutefois, selon un rapport non confirmé, certains éléments de la Police spéciale du Ministère de l'intérieur pourraient être restés dans les zones serbes pour surveiller la situation.

8. La KFOR a veillé à ce que l'UCK respecte les dispositions de la résolution 1244 (1999) en étant très présente sur le terrain pour mettre en oeuvre la démilitarisation et la transformation de l'UCK et rassembler les armes des membres de l'UCK. Des résultats encourageants ont été obtenus et des efforts accrus ont été faits pour la remise des armes. On ne voit pratiquement plus de membres de l'UCK en uniforme dans les rues, ce qui a fait baisser la tension. À ce jour, quelque 3 700 membres de l'UCK se sont présentés dans les zones de rassemblement. Toutefois, les 576 armes qui ont été rendues par l'UCK sont pour l'essentiel vieilles et usées. On n'a pas signalé de membres de l'UCK en arme ou en uniforme à l'extérieur des zones de rassemblement. La seule exception a été la présence d'une trentaine d'entre eux à un enterrement militaire dans le village de Klecka où un groupe armé de cinq membres de l'UCK ont rendu les honneurs militaires. Cela avait été prévu à l'avance et autorisé par le siège de la KFOR. Cinq membres de la KFOR ont surveillé la manifestation depuis une certaine distance.

Coopération avec la présence civile internationale

9. La KFOR réunit deux fois par jour toutes les organisations internationales et non gouvernementales pour leur donner des informations sur les questions de sécurité, y compris sur l'état des routes et la présence de mines. Les organisations internationales et non gouvernementales ont reçu des ressources suffisantes pour exécuter leurs propres programmes et n'ont pas besoin d'un soutien direct de la KFOR. Au niveau de la brigade et du bataillon, l'assistance humanitaire s'intensifie, la priorité étant donnée à la distribution de vivres, à l'aide médicale et au rétablissement des services d'appui. Les brigades ont procédé à une évaluation des collectivités isolées

situées dans leur zone de responsabilité, qui avaient besoin d'une aide humanitaire d'urgence.

10. Environ 70 personnes ont été interpellées par la KFOR. Certaines d'entre elles ont été relâchées alors que d'autres ont été arrêtées. On envisage de regrouper toutes les personnes détenues dans les installations de détention existantes. Un comité juridique a maintenant été nommé; il se compose de quatre juges locaux et de trois juges internationaux.

11. Une équipe de police de l'ONU (39 agents du Groupe international de police de Bosnie-Herzégovine) a été déployée au Kosovo le 24 juin. Les moyens nationaux de coopération civile et militaire s'efforcent de rétablir dans chaque secteur les services d'urgence (lutte contre l'incendie, hôpital à Pec et Prizren). Deux équipes de sensibilisation aux mines appartenant à l'organisation non gouvernementale HELP mènent chaque jour des activités de sensibilisation aux mines à l'intention des réfugiés qui restent dans l'ex-République yougoslave de Macédoine.

12. La KFOR continue de fournir un environnement sûr et établit des mécanismes de coordination avec la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). Les moyens de coopération civile et militaire dont elle dispose devraient augmenter sensiblement à la mi-juillet.
